

CHANGER LA VIE AU TRAVAIL POUR REDONNER DU SENS À NOS MÉTIERS

POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Les conditions de travail sont difficiles dans la restauration rapide et le tourisme : horaires à coupures ou à rallonge, hiérarchie exigeante, salaires peu attractifs, périodes d'affluence en soirée comme en week-end, caractère physique du travail.

Notre secteur manque d'attractivité, ce qui se traduit par une pénurie de main-d'œuvre et des difficultés de recrutement, mais aussi des changements de vie professionnelle et une désertion qui touche même les passionné-es de leurs métiers.

UN TEMPS POUR TRAVAILLER ET UN TEMPS POUR VIVRE DIGNEMENT DE SON TRAVAIL

Nous voulons un meilleur équilibre entre notre vie professionnelle et notre vie privée, en particulier parce que la pénibilité de nos métiers nécessite un temps de repos et de récupération plus important.

La CGT revendique une semaine de travail 32 heures sur quatre jours, sans perte de salaire pour que le travail ne dégrade pas notre vie sociale en dehors.

Loin de mettre en péril la filière tourisme, cette avancée permettrait au contraire de rendre nos métiers plus attractifs, d'améliorer la qualité de service rendu et d'endiguer la pénurie de main-d'œuvre. La semaine de quatre jours aurait également un impact positif sur l'environnement en réduisant le nombre de trajets domicile-travail.



UN DROIT DU TRAVAIL À FAIRE RESPECTER

Il faut en finir avec les coupures obligatoires et les horaires à rallonges non rémunérés. Près d'un-e salarié-e sur deux estime travailler gratuitement six à dix heures par semaine ! C'est anormal de devoir engager des poursuites alors que tout travail mérite salaire.

LA CGT, C'EST UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ, À L'ÉCOUTE ET UN SOLIDE RÉSEAU DE SOLIDARITÉ

Pour défendre vos droits, la CGT organise des permanences locales : retrouvez la liste sur cgt.fr/ud

Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



25 novembre au 9 décembre 2024

UNE RETRAITE À 60 ANS À TAUX PLEIN

Qui pense pouvoir travailler à plus de 60 ans derrière la chaleur d'un fourneau, debout derrière un desk, en marchant toute la journée un plateau à la main, dans le bruit du lave-vaisselle et du cliquetis des assiettes et des verres, en soulevant des matelas ou l'aspirateur à la main ?

Les salarié-es arrivent usé-es en fin de carrière et déclarent forfait avant d'atteindre les 60 ans. La CGT s'est fortement battue et se bat encore pour la retraite à 60 ans à taux plein. Cette mesure est d'autant plus nécessaire pour nos métiers pénibles.

DRIT À LA FORMATION POUR TOUTES ET TOUS

Le droit à se former, à perfectionner ses pratiques professionnelles, à changer de métier est trop peu utilisé dans les TPE, alors que nombre d'entre nous souhaitent changer de poste, s'améliorer ou choisir une autre vie professionnelle.

La formation professionnelle ne peut pas être réservée aux grandes entreprises et la CGT pèse de tout son poids dans les organismes paritaires pour que les salarié-es de l'hôtellerie et du tourisme aient les mêmes droits que les autres.

RESPECT DES SAISONNIERS ET DES EXTRAS

Face au stress, à la précarité, aux aléas et aux abus des employeurs, la CGT revendique :

- la prise en charge intégrale par l'employeur-se des frais de transport pour se rendre sur le site saisonnier ;
- la mention détaillée des modalités de logement dans le courrier d'embauche ;
- que les salarié-es non couvert-es par un contrat à durée indéterminée aient les mêmes droits et protections que les autres, à l'inverse de ce qui s'est passé pendant la crise sanitaire.

LA BRANCHE DES HÔTELS CAFÉS RESTAURANTS (HCR) C'EST



740 000
salarié-es



plus de
200 000 entreprises



91 % de TPE
(moins de 11 salarié-es)



La CGT 1^{er} syndicat
représentatif

UNE ASSURANCE CHÔMAGE QUI COUVRE LES BESOINS

La CGT s'est opposée à la réforme de l'assurance chômage qui pénalise principalement les salarié-es les plus précaires.

La CGT demande :

- l'annulation du durcissement du seuil d'ouverture des droits mis en place en 2019 ;
- l'annulation de l'allongement à six mois du seuil de rechargement ;
- l'annulation définitive de la dégressivité ;
- l'annulation de la mise en œuvre du changement de mode de calcul de l'allocation, qui induit une baisse pouvant aller jusqu'à 75 % des allocations mensuelles.



**FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT
DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS**



Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es

POUR MES DROITS, MON SALAIRE, MES CONDITIONS DE TRAVAIL



25 novembre au 9 décembre 2024